

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/7044  
28 décembre 1965  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 28 DECEMBRE 1965 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE  
REPRESENTANT PERMANENT DU PAKISTAN.

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer au paragraphe 2 de ma lettre du 6 décembre 1965 (S/6998) et de faire savoir que, malgré les protestations répétées du Gouvernement pakistanais, les autorités indiennes n'ont pas débloqué les comptes bancaires du Haut Commissariat adjoint du Pakistan à Calcutta. Toutes les notes sur cette question adressées par le Haut Commissariat adjoint du Pakistan à Calcutta au Gouvernement du Bengale occidental et par le Haut Commissariat du Pakistan à New-Delhi au Ministère indien des affaires extérieures sont restées sans réponse. Dans un aide-mémoire du 15 décembre 1965 remis au Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan, le Gouvernement pakistanais a de nouveau souligné le fait que les comptes bancaires du Haut Commissariat de l'Inde à Karachi et à Islamabad et du Haut Commissariat adjoint de l'Inde à Dacca avaient été débloqués depuis un certain temps. En exprimant l'espoir que le Gouvernement indien se rendrait compte de la gravité de ses mesures unilatérales, le Gouvernement pakistanais a déclaré que si les comptes en question n'étaient pas débloqués immédiatement, il se verrait contraint d'appliquer en la matière la règle de la réciprocité. Une copie de l'aide-mémoire est jointe à la présente lettre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

L'Ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire,

Représentant permanent du Pakistan  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Syed AMJAD ALI

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ISLAMABAD

AIDE-MEMOIRE

Le Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan se souviendra que le Gouvernement pakistanais lui a remis le 23 novembre 1965 un aide-mémoire relatif au déblocage des comptes bancaires officiels et personnels, du Haut Commissariat adjoint du Pakistan à Calcutta à la Banque nationale du Pakistan à Calcutta. A ce sujet, il

i) Notes adressées par le Haut Commissariat adjoint du Pakistan à Calcutta au Gouvernement du Bengale occidental :

- 1) P-17/2/61 - 13. 9.65
- 2) P- 1/4/65 - 4 11.65
- 3) P- 1/4/65 - 22.11.65
- 4) P- 1/4/65 - 7.12.65

ii) Notes adressées par le Haut Commissariat du Pakistan à New Delhi au Ministère des affaires extérieures du Gouvernement de l'Inde :

- 1) 1(43)CS.VI/65 - 22.11.65
- 2) 1(43)CS.VI/65 - 4.12.65

convient de signaler que les notes rappelées en marge ont été adressées par le Haut Commissariat adjoint du Pakistan en Inde au Gouvernement du Bengale occidental et par le Haut Commissariat du Pakistan en Inde au Ministère des affaires extérieures de l'Inde. Toutefois, le Gouvernement pakistanais regrette de constater que non seulement il n'a pas été accusé réception desdites lettres mais que le Gouvernement

indien n'a pris aucune mesure pour débloquer les comptes.

2. On a déjà appelé l'attention du Gouvernement indien sur le fait que le 30 septembre 1965, à la fermeture des bureaux, des montants de 71 727/18 roupies et de 70 395/79 roupies figuraient à la Banque nationale du Pakistan à Calcutta, le premier au crédit du compte officiel et le second au crédit du compte des pensions du Haut Commissariat adjoint du Pakistan en Inde, à Calcutta. Ces comptes n'ont donné lieu à aucune transaction depuis la fermeture des bureaux le 7 septembre 1965, la Banque nationale du Pakistan à Calcutta ayant été mise en moratoire à compter du 8 septembre 1965. Le compte BAFA et le "club account" du Haut Commissariat adjoint sont des comptes d'épargne. Le dernier dépôt indiqué dans les livrets d'épargne montre que 2 492/- roupies et 517,64 roupies, plus les intérêts, figuraient respectivement au crédit de ces deux comptes. Ainsi, le montant total du crédit du Haut Commissariat adjoint du Pakistan en Inde à Calcutta

est de 145 132/61 roupies, plus les intérêts. En outre, les employés du Haut Commissariat adjoint au Pakistan ont diverses sommes à leur crédit dans des comptes personnels à la Banque nationale du Pakistan à Calcutta. Ces comptes personnels représentent au total au moins 40 000 roupies. Ainsi un montant global de 185 132/61 roupies, plus les intérêts, représentant la somme des comptes bancaires officiels et personnels, se trouve bloqué à la Banque nationale du Pakistan à Calcutta. A ce jour, malgré des représentations répétées, la Reserve Bank of India n'a pas autorisé le transfert de ces comptes officiels et personnels de la Banque nationale du Pakistan à Calcutta à Messrs. National and Grindlays Bank, Calcutta.

3. Le Haut Commissariat de l'Inde au Pakistan sait parfaitement que le Gouvernement pakistanais a débloqué les comptes bancaires officiels et personnels indiens à Karachi, Islamabad et Dacca dès le début de novembre 1965. Le Gouvernement pakistanais regrette vivement de constater que, malgré des demandes réitérées, le Gouvernement indien n'a pas agi de même dans le cas des comptes bancaires officiels et personnels du Haut Commissariat adjoint du Pakistan à Calcutta. Cette attitude n'est conforme ni aux déclarations maintes fois répétées du Gouvernement indien, selon lesquelles il souhaite qu'une situation normale se rétablisse entre les deux parties pour ce qui touche au fonctionnement des missions diplomatiques, ni au principe de réciprocité sur lequel reposent les rapports entre les deux parties. Le Gouvernement pakistanais espère donc que le Gouvernement indien comprendra la gravité des mesures unilatérales qu'il applique et il se voit dans l'obligation de déclarer qu'à moins que ces comptes ne soient débloqués immédiatement, le Gouvernement pakistanais ne pourra, de son côté, qu'appliquer à cet égard le principe de la réciprocité.

Islamabad,

Le 15 décembre 1965

-----

